

Formation initiale CSSCT du CSE Entreprise de 50 à 299 salariés

OBJECTIFS

- Maîtriser les obligations légales de l'employeur, le rôle et les attributions du CSE en SSCT
- Connaître les enjeux de la prévention et participer efficacement au bon fonctionnement du CSE
- Réaliser les enquêtes accidents ; Focus sur RPS
- S'approprier les outils de prévention (DUERP, enquêtes, ...)
- Analyser les situations de travail, les risques et les accidents du travail et proposer des actions correctives
- Communiquer efficacement avec l'employeur et les salariés dans une démarche de prévention et de QVCT
- Contribuer à la construction d'un plan d'action SSCT adapté à l'entreprise

Durée

5
journées
(35
heures)

Dates

A déterminer
ultérieurement

Nombre de participants

Min. 4
Max. 12

Intervenant

Cyril DEPREUX

Consultant et formateur en Ressources Humaines depuis plus de 25 ans.
Titulaire d'un Master 2 en Droit social et Droit de la santé au travail et formation DESA en Ressources Humaines.
Certifié Référent AFEST



PUBLICS CONCERNES

Les délégués au CSE titulaires et suppléants.
Nous vous conseillons (avec l'accord des membres du CSE) d'y intégrer également le **référent sécurité** (qui a la même obligation de 5 jours de formation) et la **responsable RH l'après-midi du 2ème jour de la formation** qui porte sur les risques psycho-sociaux et la lutte contre le harcèlement sexuels et les agissements sexistes (en tant que membre de la délégation d'enquête si cas avéré, elle doit faire preuve de connaissances sur ces sujets).



PRE-REQUIS

Elus titulaires ou suppléants.

Disposer si possible lors de la formation de ces documents : Bilan annuel de prévention, PAPRI Pact, DUERP, Livret d'accueil, Plan de prévention, Protocole de sécurité, Ordre du jour et procès-verbaux de réunion, compte-rendu d'analyse d'accident du travail

Accessibilité PSH : Si vous rencontrez des problèmes de santé et/ou si vous êtes en situation de handicap, notre équipe est à votre écoute afin de mettre en place avec vous tous les outils, rythmes ou modalités pouvant favoriser et sécuriser la réussite de votre projet. N'hésitez pas à nous en parler et à contacter notre référente handicap : jeanne.zitoun@atlantic-conseil.fr

PROGRAMME

JOUR 1 – Le rôle du CSE en SSCT : cadre légal, attributions et moyens de fonctionnement

MATIN

1 - Le cadre légal et les missions du CSE en SSCT

- Missions générales et spécifiques du CSE
- Rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail ; analyse et contrôle des mesures de prévention
- Droit d'alerte et de retrait, situation de danger grave et imminent

Jeux de rôles et débat mouvant autour du droit d'alerte, de retrait et de danger grave et imminent

APRES-MIDI

2 – Communication entre l'employeur et les salariés

- Informations/consultations obligatoires
- Suggestions du CSE, recours à l'expertise
- Moyens de fonctionnement des élus : crédit d'heures de délégation, déplacements, local, budgets, réunions, communication, formations, protection, délit d'entrave

Quiz sur l'utilisation du crédit d'heures de délégation
Rédaction d'une note d'information sur le rôle du CSE

JOUR 2 – La démarche de prévention dans l'entreprise : obligations et responsabilités

MATIN

1 – L'apparition des risques et les principes généraux de prévention

- Obligations, responsabilités et enjeux de la SSCT
- Conséquences humaines et économiques des accidents
- Acteurs internes et externes de la prévention
- Le processus d'apparition des risques
- Les 3 niveaux de prévention et les principes généraux de prévention

Quiz sur les responsabilités en matière de prévention

Jeu de cartes pédagogique sur des situations à risques

Application de la méthode MAD et de

APRES-MIDI

2 – RPS, Harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Focus sur les Risques Psycho-Sociaux
- Rôle du référent harcèlement au CSE
- Repérer les signaux d'alerte, accueillir un signalement
- Mener l'enquête : procédure, entretien avec les personnes (victime, mis.e en cause : écoute active, questionnement, reformulation)
- Décider des actions de prévention

Simulation d'entretiens

S'appropriier l'outil Faire le point et le guide ministériel

JOUR 3 – Prévention et évaluation a priori des risques professionnels : DUERP, visites et inspections

MATIN

1 - Repérer les différents risques professionnels

- Travail réel et travail prescrit
- Les différentes familles de risques
- Méthodologie d'évaluation et hiérarchisation des risques
- Focus sur les TMS

Carte mentale collaborative et Découverte des fiches ED

d'identification des risques

Illustrations Vidéos de certains risques et débats mouvants

APRES-MIDI

2 – Evaluer les risques professionnels et utiliser les outils de prévention

- Les registres
- Le DUERP : utilisation et mise à jour
- Préparation et organisation d'une inspection

Jeu pédagogique évaluation de situations à risques

Evaluation de situations à risques avec l'outil TMS Pro et cotation gravité/fréquence/priorité

Rédaction de sa propre méthode d'inspection

JOUR 4 – Analyse a posteriori des risques et Enquête accident

MATIN

1 – Réalisation d'une enquête accident

- L'enquête accident : quand et comment, délégation, recueil de faits, compte-rendu
- Les 7 étapes de l'analyse d'accident
- Rédaction d'un compte rendu d'accident ou d'évènement non souhaité

Atelier collaboratif autour d'une vidéo d'AT

Utilisation des outils ED

APRES-MIDI

2 – Identifier les causes de l'accident de travail

- Analyse de l'accident de travail : pluricausalité, modélisation et processus
- Les actions à mettre en place

Ateliers collaboratifs d'analyse d'accidents : utilisation des outils ED et du code du travail numérique, arbre des causes, méthode des 5M et méthode ITaMaMi

JOUR 5 – Evaluer la démarche de prévention de son entreprise et proposer un plan d'amélioration

MATIN

1 - Evaluer la démarche de prévention

- Autoévaluation des pratiques de prévention de l'entreprise
- Mesure de l'impact de l'organisation et du management sur la santé au travail
- Élaboration ou révision du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRiPACT)
- Communiquer efficacement autour du DUERP et du PAPRiPACT ; Livret d'accueil, fiches de postes, réunions

Autoévaluation des pratiques de prévention de l'entreprise

Pistes d'amélioration avec la méthode H.O.T

Note de cadrage de la démarche de prévention Méthode QQQQCP

APRES-MIDI

2 – Situations particulières en santé et sécurité

- Entreprises extérieures et PDP, Protocole de sécurité, PPSPS)
- Pénibilité et usure professionnelle
- Situer la SST dans une approche plus large de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

Débats mouvants autour de certaines questions : télétravail, IA, ...

Quiz final, restitution en groupe. Elaboration d'un plan d'action et échanges de pratiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation réalisée en présentiel ou distanciel
- Les stagiaires sont invités à apporter les outils qu'ils utilisent dans leurs entreprises (Bilan annuel de prévention, PAPRiPACT, DUERP, Livret d'accueil, Plan de prévention, Protocole de sécurité, Ordres du jour et procès-verbaux de réunion).
- Alternance entre apports méthodologiques, séquences de pédagogie active ou interrogative et travaux en sous-groupe ; Exposés et présentations visuelles par vidéo projecteur
- Exercices de mise en pratique : recherche d'informations juridiques, mise en situations, exercice pratiques d'évaluation des risques, d'analyse d'accident en partant des exemples des membres du CSE ; Echanges de bonnes pratiques, brainstorming. Quiz de connaissances avec Kahoot.
- Questionnaire de recueil des attentes des stagiaires préalable à la formation pour adapter les exercices
- Remise de différents supports : modèle d'ordre du jour, de PV, de DUERP, Itamami, ...
- Le contenu de la formation tient compte de toutes les évolutions juridiques récentes
- Support pédagogique complet remis + boîte à outils numérique sous format électronique (et format papier à la demande des stagiaires)
- Questionnaire d'appréciation remis à l'issue du stage

EVALUATION

- Evaluation des acquis de la formation :
 - Les stagiaires complètent préalablement à la formation une grille d'évaluation de leurs compétences sur le thème de la formation

Les stagiaires complètent à l'issue de la formation la même grille afin de mesurer les acquis de la formation

- Une évaluation à chaud et à froid, 3 mois après la formation, permet de mesurer l'évolution des pratiques des stagiaires : évaluation de la mise en œuvre des savoir-faire (à l'aide du plan d'action personnalisé complété tout au long de la formation), et de l'application pratique de la formation (stagiaires, managers et commanditaire)

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Certificat de réalisation de la formation.